

**Arrêté ministériel portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles**

**A.M. 01-10-2021**

**M.B. 29-11-2021**

***Modification :***

**A.M. 05-10-2021 - M.B. 30-11-2021**

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ;

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles ;

Attendu que les membres du jury sont désignés pour une durée de deux ans ;

Arrête :

**Article 1er.** - Pour l'application du présent arrêté, il faut entendre par « l'arrêté », l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 octobre 2019 portant composition du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles.

***Modifié par A.M. 05-10-2021***

**Article 2.** - Sont nommés comme membres du jury visé à l'article 21septies, § 4, alinéa 4 du décret du 9 septembre 1996 susmentionné :

1° en qualité de membres visés à l'article 2, 1° de l'arrêté :

- Président effectif : M. Marc VANHOLSBEECK ;
- suppléant : M. Marco SEGERS [*remplacé par A.M. 05-10-2021*]
  
- Secrétaire effective : Mme Florence VANDENDORPE;
- suppléant : M. Martin DEGAND

2° en qualité de membres du personnel directeur ou enseignant des Hautes Ecoles visés à l'article 2, 2° de l'arrêté :

- Effectif : M. Bernard CORNELIS ;
- suppléants : Mme Aline LEONET et M. César MEURIS

- Effective : Mme Christel DUMAS ;  
- suppléants : M. Marc BLONDEAU et  
Mme Marie GEONET

- Effectif : M. Thierry MARIQUE ;  
- suppléantes : Mme Nathalie GERLACH et  
Mme Mariem BOUSTANI

- Effective : Mme Annick VANDEUREN ;  
- suppléant : M. Pierre D'ANS

3° en qualité d'agent du FNRS, visé à l'article 2, 3° de l'arrêté :

- Effective : M. Raphaël BECK; *[remplacé par A.M. 05-10-2021]*  
- suppléant : Mme Véronique HALLOIN *[remplacé par A.M. 05-10-2021]*

4° en qualité de représentant du cabinet de la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique visé à l'article 2, 4° de l'arrêté :

- Effective : Mme Nathalie LEBOEUF;  
- suppléante : Mme Delphine HAULOTTE

5° en qualité d'acteurs du monde socio-économique visés à l'article 2, 5° de l'arrêté :

- Effectif : M. Frédéric VESENTINI; *[remplacé par A.M. 05-10-2021]*  
- suppléant : Sébastien BRUNET

- Effectif : M. Roger PONGI NYUBA; *[remplacé par A.M. 05-10-2021]*  
- suppléante : Mme Virginie MAGHE *[remplacé par A.M. 05-10-2021]*

**Article 3.** - L'arrêté ministériel du 15 janvier 2020 portant nomination des membres du jury dans le cadre du financement de la recherche alloué aux Hautes Ecoles est abrogé.

**Article 4.** - Le présent arrêté produit ses effets au 12 octobre 2020.

Bruxelles, le 1er octobre 2021.

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

V. GLATIGNY